



UCLG AFRICA
United Cities and Local Governments of Africa
Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique
CGLU AFRIQUE



Appel à Manifestation d'Intérêt

Agence Territoriale Afrique (ATA)

Institution financière des villes et collectivités territoriales africaines



Janvier 2020

1. Contexte et justification de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

La population mondiale devrait atteindre 8,1 milliards en 2025, 9,6 milliards en 2050 et 10,9 milliards en 2100. C'est l'Afrique qui assurera plus de la moitié de la croissance de la population mondiale, passant de 2,4 milliards d'habitants en 2050 à 4,2 milliards en 2100. Avec une croissance démographique moyenne annuelle de 2,4%, soit la plus élevée du monde, la population africaine a doublé dans les trente dernières années alors que la population européenne par exemple n'a augmenté que de 15 % pendant la même période.

Les experts estiment qu'entre 1950 et 2050, la population urbaine de l'Afrique aura augmenté de 1,3 milliards d'habitants, soit plus que l'ensemble de l'augmentation de la population urbaine en Europe, Amérique latine, Amérique du Nord et Océanie réunies. Le continent africain est la région du monde qui s'urbanise le plus rapidement. Elle est en conséquence la région du monde dont les besoins en investissements de peuplement sont les plus importants.

L'Afrique compte actuellement trois (3) villes de plus de 10 millions d'habitants (Le Caire : 17,7 millions d'habitants; Lagos: 13,12 millions d'habitants; et Kinshasa: 11,58 millions d'habitants); 4 villes dont la population se situe entre 5 et 10 millions d'habitants; 49 villes qui ont une population de 1 à 5 millions d'habitants; 53 villes dont la population se situe entre 500.000 et 1 million d'habitants; et 85 villes ayant une population de 300.000 à 500.000 habitants. Ces villes produisent environ 60% du PIB du continent, et hébergent une classe moyenne qui devrait égaler celle de la Chine en 2020. Le poids économique de cette classe moyenne est présentement évalué à USD 700 milliards, et devrait atteindre USD 1700 milliards en 2030¹.

La population urbaine de l'Afrique se caractérise par son extrême jeunesse. L'âge médian de la population est de 19 ans. Comparé aux autres régions, le poids des jeunes dans la population des villes d'Afrique est à la fois un défi et une opportunité : défi de devoir former et intégrer dans la vie économique et sociale des milliers de jeunes alors que les possibilités d'emplois ne sont pas à la hauteur des attentes. Opportunité de disposer d'une force de travail nombreuse et de mieux en mieux formée grâce aux progrès de l'éducation, et qui est prête à s'investir pour exploiter les nombreuses potentialités dont le continent recèle. A la condition expresse que le continent sache mobiliser par an pendant les 10 à 15 prochaines années la somme de USD 80 milliards nécessaire pour mettre en place les infrastructures et services urbains qu'il faut pour assurer une gestion et un fonctionnement efficaces des villes du continent.

Les experts estiment la valeur ajoutée annuelle actuelle des villes d'Afrique à environ USD 51 milliards, et leur capacité annuelle d'endettement à USD 8 milliards. D'un autre côté le chiffre d'affaires annuel des 200 principales banques intervenant sur le continent est évalué à plus de USD 1000 milliards, et leur produit annuel net à environ USD 45 milliards. En d'autres termes, les villes d'Afrique interviennent désormais dans un environnement caractérisé par des marchés financiers en expansion et de plus en plus matures.

Le défi du financement des infrastructures et services urbains dans les villes d'Afrique doit donc pouvoir être relevé en partant de ce nouvel environnement favorable. C'est pour examiner cette possibilité qu'en collaboration avec FMDV, CGLU Afrique a organisé à Marrakech, Maroc, en décembre 2014, la Conférence REsolutions Afrique sur le thème "Financer les Villes Africaines : Agenda, Alliances et Solutions". A l'issue des travaux, les participants qu'étaient principalement les Maires et autorités territoriales du continent ont recommandé la mise en place d'une institution

¹ World Urbanization Prospects, 2018 Revision.

financière dédiée au développement des villes et territoires d'Afrique, **appelée Fonds de Développement des Villes Africaines (FODEVA), maintenant Agence Territoriale Afrique (ATA)** (cf. Déclaration de Marrakech en Annexe 1.).

C'est en application de cette recommandation que CGLU Afrique a lancé l'initiative visant à définir les conditions de mise en place et les modalités de fonctionnement de l'Agence Territoriale Afrique. Un atelier de définition du format de cette institution financière a eu lieu les 30 et 31 octobre 2017 à Rabat au Maroc. En plus des directeurs financiers de grandes villes comme Port-Louis et Pretoria, étaient présentes des institutions comme la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), la Development Bank of Southern Africa (DBSA), la Bourse régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), la Caisse de Dépôts et de Gestion (CDG) du Maroc, la Direction Générale des Collectivités Locales du Ministère de l'Intérieur du Maroc, Moody's, Bloomfield International, HSBC, l'Agence France Locale, Norges Kommunalbank, le Fonds d'Équipement Communal (FEC) du Maroc, le Dakar Municipal Finance Project et le Fonds d'Équipement et d'Intervention Communal (FEICOM) du Cameroun.

Cet atelier a permis de définir les contours que devrait prendre l'institution financière proposée ainsi que le chemin critique de l'ensemble des tâches à exécuter en vue de la mise en place de l'Agence Territoriale Afrique, aussi bien pour la composante technique, que pour la composante politique. Cet atelier a aussi rappelé l'urgente nécessité de mettre en place le Club des premières villes intéressées à faire partie de l'Agence Territoriale Afrique.

2. Présentation de l'appel à manifestation d'intérêt

Le présent appel à manifestation d'intérêt (AMI) a pour objet d'identifier les villes et collectivités territoriales d'Afrique qui souhaiteraient faire partie du Club des fondateurs de l'Agence Territoriale Afrique.

L'Agence Territoriale Afrique est conçue comme une institution coopérative des villes et collectivités territoriales d'Afrique (une vingtaine de villes et collectivités territoriales au départ) qui s'engageraient à faire chacune une mise initiale pour le fonds de Cent Mille (100.000) euros. Cette mise de fonds initiale devrait permettre de lever des ressources supplémentaires auprès des institutions de financement ou sur les marchés financiers.

L'Agence Territoriale Afrique est destinée à financer les investissements et services nécessaires pour faire face à la croissance rapide des villes du continent et rattraper le retard accumulé dans ce domaine et qui rend le fonctionnement actuel de la plupart des villes d'Afrique globalement inefficace. Les exigences pour y accéder devraient également aider à l'amélioration des performances et de la gouvernance financière des collectivités ; et à la promotion de choix d'investissement économiquement et socialement plus rentables et plus efficaces.

3. Eligibilité

Sont éligibles comme membres fondateurs de l'Agence Territoriale Afrique.

- Les villes-capitales des pays africains ;
- Les villes africaines de rang 2 ;
- Les collectivités territoriales de niveau intermédiaire du type État fédéré (dans le cas de pays ayant un système fédéral), Régions, Provinces, Comtés, Départements ou Cercles, etc.

4. Pièces constitutives des candidats au statut de Membre Fondateur de l'Agence Territoriale Afrique

- La délibération prise par le conseil ou l'organe délibérant pour que la collectivité territoriale soit membre fondateur de l'Agence Territoriale Afrique;
- L'engagement de l'autorité responsable de l'organe exécutif de la collectivité territoriale de s'acquitter de la contribution de Cent Mille (100.000) euros dans les trois mois qui suivent le vote de la délibération du conseil ou de l'organe délibérant ;
- Copie de l'acte légal ou réglementaire portant création de la collectivité territoriale comme personne morale dotée de l'autonomie financière ;
- Copie de l'acte légal ou réglementaire portant désignation des membres de l'organe délibérant et de l'organe exécutif de la collectivité territoriale ;
- Copie des trois derniers comptes administratifs approuvés par les autorités compétentes ou par des auditeurs publics ou privés ;
- Copie de l'acte réglementaire désignant le point focal de l'Agence Territoriale Afrique au sein de la collectivité territoriale (noms et coordonnées de la personne désignée)

5. Adresse pour l'envoi des pièces constitutives

L'ensemble des informations mentionnées au point 4 doit être adressé le plus tôt possible et **au plus tard le 31 mars 2022 à 17:00 TU** à :

Monsieur le Secrétaire Général de CGLU Afrique

22, rue Essaadyine, Quartier Hassan 10020, Rabat, Maroc

Email : wboumaaz@uclga.org ; fyatta@uclga.org

Fax : +212 5 37 26 00 60

Tél : +212 5 37 26 00 62/63

Annexe 1 : Engagements de Marrakech

Nous, Maires, Elus locaux et Partenaires des Collectivités locales, participant à la Conférence Résolutions Afrique sur le thème "Financer les Villes Africaines: Agenda, Alliances et Solutions" ;

- Tenant compte de l'ampleur et du rythme de l'urbanisation en Afrique, et que les projections démographiques laissent envisager que les villes africaines vont accueillir une population supplémentaire de 800 millions de personnes entre 2010 et 2050;

- Compte tenu du fait qu'au moins 50% du PIB de l'Afrique est produit dans les villes partout où la part de la population urbaine atteint 30% de la population totale du pays, ce qui signifie que désormais, la compétitivité des économies nationales des pays africains et du continent dans son ensemble, est de plus en plus tributaire de la performance et de la compétitivité de leurs villes, et de la manière dont les villes jouent un rôle moteur pour la croissance et le développement de leur hinterland rural;

- Considérant l'impact qu'a la fourniture des infrastructures et services de base sur la compétitivité des villes et des entreprises, et l'énorme fossé observé dans le développement desdits services et infrastructures, avec pour résultats la prolifération des zones d'habitat informel sous équipées; la mauvaise performance des entreprises publiques ou privées qui sont obligées d'inclure dans leur haut de bilan les coûts des services tels que l'eau potable, l'électricité, ou le transport du personnel, pris en charge par la collectivité dans d'autres régions du monde; l'adoption de solutions de gestion urbaines non soutenables par rapport à l'agenda du développement durable et à l'agenda du changement climatique, avec pour conséquence la généralisation de l'étalement urbain et les pratiques coûteuses en termes d'empreinte écologique;

- Considérant par ailleurs le fait que depuis plus de 10 ans, la plupart des pays africains connaissent un taux annuel de croissance de leur PIB de l'ordre de 5%, et que les experts estiment que ce niveau de croissance économique va durer pendant les vingt prochaines années;

- Reconnaissant que la richesse cumulée des villes africaines est évaluée à environ 50 milliards USD avec une capacité actuelle d'endettement de plus de 8 milliards USD;

- Informés de ce que les bilans des 200 premières grandes banques en Afrique totalisent plus de 1.000 milliards USD, avec un produit bancaire net d'environ 45 milliards USD, ce qui montre que les marchés financiers africains sont de plus en plus matures;

- Considérant enfin l'urgence d'infléchir et arrêter les retards observés en matière d'infrastructures et services dans les villes africaines, pour éviter de mettre en péril la poursuite de la croissance et du développement durable de l'Afrique:

1) Décidons de créer un instrument financier dédié au développement des villes et collectivités territoriales d'Afrique, appelé Fonds de Développement des Villes Africaines (FODEVA). Le Fonds doit contribuer à la mise à niveau des investissements pour permettre aux villes d'Afrique de relever le défi de l'urbanisation rapide du continent; aider à améliorer la performance et la gouvernance des collectivités locales, en particulier dans le domaine de la gestion et de la crédibilité financières; et à contribuer à l'alignement et à l'harmonisation des interventions des pays et des partenaires au développement en appui aux villes d'Afrique.

2) Demandons aux villes et collectivités africaines, aux pays, et aux institutions de s'inscrire et soutenir cette initiative, et de participer aux activités de lobbying et de plaider en faveur de la mise en place du Fonds.

3) Recommandons de mettre en place un Comité de Pilotage dirigé conjointement par les villes de Marrakech, Johannesburg, et Dakar, pour assurer le leadership et l'orientation politiques en vue de la mise en place du Fonds qui tiendra sa première réunion à Marrakech, siège du Fonds;

4) Demandons la mise en place d'une Equipe de travail Technique animée conjointement par CGLU Afrique et FMDV, avec pour principales missions de préparer, sous la supervision du Comité de Pilotage, les documents de référence pour la création du Fonds, la production des outils de plaidoyer et de communication en vue de sa mise en place, ainsi que la définition des conditions de fonctionnement du siège du Fonds. Cette Equipe de travail Technique est ouverte à tous les acteurs et partenaires intéressés à contribuer à la création du Fonds, y compris entre autres, les banques régionales de développement, les banques commerciales, les institutions spécialisées dans le financement des collectivités locales, les bourses de valeur, les agences de notation, les compagnies d'assurance, les fonds de pension, etc.

5) Attirons l'attention sur les événements ci-après pouvant constituer des étapes essentielles pour assurer le plaidoyer en faveur de la mise en place du Fonds:

- Une rencontre entre les Ministres Africains des Finances et les Autorités locales organisée dans le cadre des réunions de Printemps du FMI et de la Banque Mondiale à Washington, en avril 2015;
- La Conférence sur le thème des Villes d'Afrique face au changement climatique, prévue à Yamoussoukro, Côte d'Ivoire, en mai 2015;
- Le Forum des Autorités locales sur la Nouvelle Stratégie Urbaine de l'Afrique, qui doit se tenir à Accra, Ghana, en septembre 2015;
- Le Sommet Africités prévu à Johannesburg, Afrique du Sud, du 1er au 5 décembre 2015.

6) Exprimons notre profonde reconnaissance à Sa Majesté le Roi Mohammed VI pour avoir accepté d'accorder son Haut Patronage à la Conférence Résolutions Afrique.

7) Adressons nos remerciements au Gouvernement du Royaume du Maroc pour son soutien à l'organisation de la Conférence, ainsi qu'au Conseil Municipal de la Ville de Marrakech et à sa Présidente, Mme Fatima Ezzahra El Mansouri pour leur accueil chaleureux, la bonne organisation de la rencontre, et pour tous les diligences qui ont grandement contribué au succès retentissant de la Conférence de Marrakech.